



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL MARDI 06 FEVRIER 2024 à 20 h 00

Séance du 06 février 2024, l'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de février, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : MM FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, VOUILLON Benoit, CHEVRIER Océane et NESME Eric

Excusés : CHARNAY Julien et GELIN Lionel

Convocation : Vendredi 2 février 2024

Affichage : Vendredi 2 février 2024

Monsieur NESME Eric est nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance.

Acceptation du compte rendu séance du 12 décembre 2023 à l'unanimité

Voirie

Arrêté limite tonnage Milliade : Suite à la demande du SIRTOM sur la réglementation en vigueur des limitations de tonnage sur la commune, considérant l'étroitesse du chemin rural du Pas et de Millade, considérant le croisement dangereux de Millade avec la départementale 41, il est proposé au conseil de limiter le tonnage à 15 tonnes sur le chemin rural du Pas et de Milliade du croisement de la croix saillie au croisement de la départementale 41 coté étang de Milliade. Une dérogation pourra toutefois être accordée au SIRTOM et les riverains. Un arrêté du Maire sera pris en ce sens. Il faut prévoir l'achat des panneaux de signalisation correspondants.

Pose des panneaux Signalétique CCSCMB : La pose des derniers panneaux au bord de la départementale et sur St Cyr est en cours.

Poteau Anglure : Le poteau endommagé depuis le mois de juin 2023 est en phase d'être réparé : à confirmer dans la semaine

Programme 2024 : Rdv avec entreprise THIVENT programmé le 07/02/2024 : Prévision des travaux : élargissement aux Jannauds, route qui s'affaisse à Vigousset, trous sur route de Milliade, écoulement boue route du Pas, pont du Telly à surveiller, route vers Jacky, racines aux Bruyères. Des travaux seront à prévoir chemin de Charnay, devis à présenter au prochain conseil.

Chemin de TENCUL mitoyen avec Gibles : Pose de glissières à prévoir pour évacuation de l'eau.
Présentation de premiers chiffrages par THOMAS Thierry : BALLAND 480€ TTC / GEDIMAT 943.87€TTC / DERICHEBOURG 580.61€ TTC / Transports Daniel NESME 924€ TTC

Les travaux seraient mutualisés avec la commune de Gibles.

Mr THOMAS Thierry présente également un devis de l'entreprise BALLAND 1 152€ TTC pour l'entretien du chemin GR7 sur 1550 mètres

Ces travaux sont à prévoir sur mars-avril. Ses points seront délibérés lors d'un prochain conseil.

Bâtiments Communaux

Cimetière : Il reste le muret coté chemin à couvrir selon le devis de JB CHAROLLOIS du 04/05/2022 accepté en juin 2022. Le reste des travaux chiffrés sur le devis a été réalisé et facturé.

Nettoyage des WC publics : Il est rappelé l'importance de tenir ce lieu propre.

Contrôle BEVELEC : La société BEVELEC a effectué le contrôle de l'installation électrique de la salle des fêtes. Il apparaît un problème de batterie sur une lumière de secours : à suivre avec Lionel SOMBARDIER
Contrôle de l'installation électrique école et APC prévu le 7/02

Entretien du fourneau de la cantine : Il a été réalisé par la société JAYET qui doit revenir pour l'entretien de la chaudière de l'église

Abri bus vers la départementale : Des tuiles sont tombées aux derniers coups de vent, l'entreprise DEBIEMME en cours d'intervention sur la toiture de la mairie se charge de les remplacer.

Les abats son sont posés.

Clôture de la citerne : à prévoir sur l'exercice 2024

Placette de compostage : prévoir la mise en place sur l'exercice 2024 (idem à l'école)

Salle des fêtes : Plinthe décollée en cuisine

Prévoir du nettoyant à disposition de la salle pour faire disparaître les tâches de vin sur les tables.

Faire nettoyer les rebords des lucarnes coté plonge + le rideau séparatif. Faire un comptage de la vaisselle et prévoir le renouvellement de couteaux, pichets, et autre vaisselle.

Contrôle défibrillateur

La CCSCMB redélègue l'entretien des défibrillateurs aux communes. Un dernier contrôle vient d'être effectué et une commande d'électrodes aux frais de la commune a été passée.

Remise en location appartement (au dessus école côté place) :

Mme Le Maire a réaliser l'état des lieux de l'appartement au départ du locataire. Tout est en bon état. Il faut toutefois prévoir un diagnostic DPE (Diagnostic Performance Energétique) avant la remise en location. Nous attendons une date d'intervention.

Travaux mairie

Information toiture : La réfection du toit a débuté début février. La société DEBIEMME nous a fait remarquer qu'il n'avait pas été compté d'écran sous toiture à la réalisation du devis, cependant au vu du logement en dessous, il est obligatoire. Un surcoût sera donc appliqué par rapport au devis présenté.

Ecole

Radon : Dernières mesures retrouvées en 2010... il faut programmer un contrôle prochainement.

Mesures CO2 : après lecture d'un courrier de la DDT relatif au plan santé environnement et plus particulièrement à la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires. Il est demandé une surveillance annuelle des concentrations en Co2. L'école est équipée d'un capteur CO2 qui mesure les concentrations régulièrement. Vérifier toutefois la nécessité de changer les piles de l'appareil.

Cycles natations – classes bleues : Mme LECOMTE nous demande si elle peut organiser un cycle natation avec ses élèves de CM1 CM2.

Considérant que nous avons nous même fais la demande de ces sorties pour la classe de Montmelard, notre aval est attendu.

A noter que Dompierre les Ormes souhaite privilégier les classes bleues et ne donnera son avis qu'après avoir validé si les classes bleues sont reconduites.

La commune de Montmelard doit se positionner sur ce point. La commune donne son accord de principe à Mme LECOMTE.

Contact sera pris avec la mairie de DLO pour trouver un terrain d'entente.

Rythmes scolaires : Mme le Maire présente au Conseil Municipal le mail reçu de l'Académie de Dijon : l'organisation du temps de scolaire pour les écoles primaires se conforme aux articles D521-10 à D521-13 du code de l'éducation modifiés par le décret n°2017-1108 du 27/06/2017.

Le texte prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans, à l'issue de laquelle cette décision peut être renouvelée tous les 3 ans, après nouvel examen.

En conséquence, l'actualisation des demandes d'organisation du temps scolaire est à envisager pour la rentrée 2024 pour toutes les écoles du département, qu'elles fonctionnent actuellement sur un rythme hebdomadaire comportant 4 ou 5 matinées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le rythme actuel à savoir 8 demi-journées de classes par semaine dont 4 matinées.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Point d'arrêt ramassage scolaire :

Lecture du courrier de notification de refus de notre demande de déplacement d'arrêt « Les Champs » ligne 10403 « Matour – Montmelard » sur le réseau de transport scolaire de la Région Bourgogne – Franche - Comté à destination du collège St Cyr à Matour.

La décision sera notifiée aux parents d'élèves et il sera suggéré d'équiper leurs enfants de gilets jaunes réfléchissants.

Eau

Javellisation : Les dernières analyses ont fait remonter un manque de javel dans l'eau distribuée.

Il s'avère que les filtres devront être suivis et nettoyés régulièrement dans la première année qui suit l'installation.

Compteurs sectoriels : Ils sont installés. Les dispositifs de télétransmission sont en cours de paramétrage.

Informations : Un changement de compteur endommagé sur un site agricole.
Les portes des vPPC seront posées courant février.
CCSCMB a désormais la compétence assainissement collectif et non collectif.

Reste à réaliser la facturation de l'abonnement 2023.

ZAER (Zone d'Accélération Energies Renouvelables)

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Ces ZAER doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAER devait être prise au plus tard le 31 décembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique dans l'Yonne. Un nouveau délai est accordé en juin 2024.

Le conseil s'est réuni en réunion de travail le 18 janvier 2024 puis en réunion de conseil municipal le 6 février 2024 et à orienter ses choix comme suit :

Photovoltaïque en toiture : Acceptation d'accroissement sur l'ensemble du bâti du territoire de la commune.

Solaire thermique en toiture et au sol : Acceptation d'accroissement sur l'ensemble du bâti du territoire de la commune.

Hydro-électricité : Identification d'une zone d'accroissement sur le Moulin de Vigousset

Géothermie : Acceptation d'accroissement sur l'ensemble du territoire de la commune pour tous bâtis.

Bois Energie Biomasse : Acceptation d'accroissement aux abords des sites agricoles si fonctionnement en auto-consommation sur l'ensemble du territoire de la commune pour tous bâtis.

Méthaniseur : Afin d'éviter des unités de méthanisation de caractère industriel, mais de ne pas bloquer des projets à taille modeste, il est décidé de zoner en accélération méthanisation les abords des sites agricoles pour des installations de micro-méthanisation en autoconsommation ou alimenté par des déchets communaux. L'installation sera autorisée dans un périmètre de 100 m du site agricole et à plus de 100 m de l'habitation d'un tiers.

Eolien : Deux études, réalisées par des opérateurs en 2013 et 2022 identifient deux zones d'accueil pour de l'éolien sur l'Oder et sur le versant du mont Saint Cyr côté D41. Le conseil municipal ne souhaite pas identifier ces emplacements dans les zones d'accélération de l'éolien.

Le projet de zonage est soumis à concertation publique :

Mme la Maire propose de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie avec une permanence supplémentaire les samedis du 26/02/2024 au 22/03/2024.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Demandes de subventions

Lecture des courriers de demandes de subvention au conseil.

OK pour :

50€ MFR La Petite Gonthière

50€ Lycée agricole privé Etienne Gauthier - Ressins

50€ Association Sportive de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Claude BROSSE

500€ Elan Palingeois (subvention exceptionnelle pour changement des uniformes)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions pour 50€ MFR La Petite Gonthière, 50€ Lycée agricole privé Etienne Gauthier – Ressins, 50€ Association Sportive de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Claude BROSSE, 500€ Elan Palingeois

DECIDE d'adresser courriers acceptation aux demandeurs

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

9 POUR 0 CONTRE

Demande de modification d'adressage

Lecture du courrier demandant le changement de dénomination d'une voie communale (chemin du Chien Pendu).

Les membres du conseil souhaitent conserver le nom de voirie « chemin du chien pendu », cette dénomination est inscrite dans les dénominations de voirie de la commune depuis longtemps. Plusieurs dénominations de voies ou chemins de la commune peuvent surprendre, mais ils font partie de l'histoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de refuser la demande de l'administré

DECIDE d'adresser un courrier de réponse à l'administré

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

9 POUR 0 CONTRE

Formation habilitation électrique de l'employé communal

Mr DESPERRIER Guillaume a suivi une formation d'habilitation électrique BSBE manœuvre.

Cette nouvelle formation lui permet :

- d'intervenir lors d'interventions élémentaires de remplacement et de raccordement en basse tension,
- d'intervenir pour un remplacement à l'identique d'un fusible,
- d'intervenir pour le remplacement à l'identique d'une lampe, d'un accessoire d'appareil d'éclairage, d'un socle de prise de courant ou d'interrupteur,

- d'intervenir pour le raccordement d'un élément de matériel électrique à un circuit en attente, protégé contre les surintensités et mis hors tension.

La commune sera plus autonome pour réaliser les travaux d'électricité des bâtiments communaux.

Réseaux fibres / télécom

Intervention de la société AXECOM sur le chemin du chien pendu.

A noter qu'une trappe a été mal refermée sur la route de saint Cyr.

Contrat Antenne téléphonie mobile

Notre contrat de location pour emplacement de l'antenne arrive à terme en 2026. La société TOTEM nous propose un nouveau contrat avec une indemnité de 700 € annuel révisé tous les ans à 1 %.

Le conseil municipal trouve cette proposition encore trop peu avantageuse.

Une nouvelle proposition sera demandée à la société TOTEM.

La nouvelle proposition sera présentée au prochain conseil.

Contrat Gaz

Les prix du contrat BUTAGAZ sont en cours de renégociation. Le tarif actuel est de 2550 € la tonne. Une proposition à 1560 € la tonne a été proposée avec un prix bloqué pendant 2 ans.

Le conseil municipal trouve cette proposition encore trop peu avantageuse.

Une nouvelle proposition sera demandée à la société BUTAGAZ.

Le conseil donne tout pouvoir au maire pour signer dans les meilleures conditions tarifaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE que Mme le maire renégocie un nouveau tarif en dessous des 1560 € la tonne.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile pour la renégociation du contrat BUTAGAZ en dessous des 1560 € la tonne dans les plus brefs délais sans attendre le prochain conseil municipal.

9 POUR 0 CONTRE

Calendrier approbation CA, préparation et vote des budgets

06/03/24 : Approbation CA

06 au 12/03/24 : Préparation des éléments des budgets

09/03/2024 : Réunion de préparation des budgets

12/03 : Présentation des budgets

26/03/24 : Vote des budgets

Prévoyance

Le Centre de Gestion a informé, en date du 8 novembre dernier, de la mise en œuvre de deux nouveaux contrats collectifs destinés à couvrir les risques Prévoyance (maintien de salaire) et Santé. Aujourd'hui, le Centre de Gestion a réceptionné vos lettres d'intention.

À ce stade de la procédure, le CDG besoin de recueillir les délibérations donnant mandat au Centre de Gestion, pour réaliser la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture des risques prévoyance et/ou santé des agents à effet au 1^{er} janvier 2025.

Le Centre de Gestion a proposé au membre du CST départemental que le CDG soit habilité à négocier l'accord collectif départemental pour le compte des collectivités et des établissements de moins de 50 agents qui relèvent du CST départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

DECIDE DE donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque Santé ;

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Questions Diverses

Point sur reprises des concessions cimetièrè : Le procès-verbal de fin de procédure doit être établi.

Bulletin municipal : BAT – La distribution est prévue dans les boîtes aux lettres les 19 et le 20 février 2024.

Promotion et vente des terrains du lotissement Longuebise : La commune envisage de déléguer la promotion des terrains à un agent immobilier local.

Dossier APA : Mr NESME demande un dossier APA pour Mr GIRARDON Claudien.
La Maison des Solidarités sera contactée.

Tour du Charollais : Date à confirmer. La commune n'est pas concernée par le tracé. Il ne sera donc pas fait d'arrêté de voirie.

Association Cœur et Crampons : La commune donne son accord pour le passage sur le GR7.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire de séance,
Eric NESME

Le Maire,
Laure FLEURY